

TAXE D'APPRENTISSAGE

L'Institution Sainte-Marie dispense une formation technologique de qualité destinée à des lycéens et des étudiants en formation initiale. Nous sollicitons votre participation par l'attribution de la **Taxe d'Apprentissage**.



Nous proposons des formations en sections de **Sciences et Technologies de Laboratoire (STL/ Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire)** et de **Technicien Supérieur TPIL (BTS TPIL : Techniques Physiques pour l'Industrie et le Laboratoire)**.

Il est indispensable de développer un partenariat avec les entreprises pour proposer et pouvoir offrir à nos élèves des moyens pédagogiques adéquats.

Dès lors, pour continuer à promouvoir un enseignement de qualité, nous sollicitons votre participation par l'attribution de la **Taxe d'Apprentissage**.

Par ce geste citoyen, vous soutenez l'indispensable existence de l'éducation au service des jeunes, pour une Ecole ouverte et moderne tournée vers l'entreprise.

Pour plus de renseignements, nous contacter :

Directrice : mariepierre.canal@scolafc.org

Comptabilité : stmariebelfort.compta@scolafc.org